



Elternlobby:

Urs Schwarz, Monique Pititto, Nadine Caflisch, Andrea Burger et Bernard Gössi

**Pour le libre choix de l'école publique durant la scolarité obligatoire**

Nombre de signatures valables: 324

Transmission au CE: \*26.09.2013

**Texte de la motion populaire**

Les besoins, les attentes et les souhaits de nos enfants sont fort différents. Malheureusement, ces facteurs ne jouent pas de rôle lors de l'enclassement. La décision d'enclassement est administrative et se fonde sur un seul critère de sélection: le numéro postal du domicile. L'enfant, la mère et le père ne peuvent pas faire valoir leur opinion et sont sous la tutelle des autorités.

Les parents et les enfants, en tant que décisionnaires déterminants, ne sont pas entendus sur la liberté de choix de l'école. La mère et le père connaissent le mieux les besoins et les attentes de leur enfant. Les parents et leurs enfants devraient donc pouvoir choisir librement l'école durant la scolarité obligatoire. C'est de cette façon uniquement que les besoins individuels des enfants pourront être pris en considération, indépendamment des possibilités financières des parents et du domicile.

Nous proposons de modifier la loi dans ce sens, afin de mettre en place les possibilités du libre choix de l'école et d'encourager ainsi une certaine concurrence pédagogique entre les écoles publiques de scolarité obligatoire dans le canton de Fribourg.

—

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).